



Communication des organisations syndicales des personnels de l'enseignement maritime secondaire au comité spécialisé du 13 février 2018

Monsieur le Directeur, mesdames, messieurs,

Alors que des groupes de travail sur **la rénovation des Bac Pro maritimes** ont été mis en place par le CSFPM au printemps 2016 et que les représentants des syndicats CFDT- SNPAM-CGT et SNETAP-FSU des personnels des lycées maritimes se sont pleinement impliqués depuis le début de cette concertation, qu'ils ont fait des propositions, fourni un travail considérable, et reconnu, concernant l'architecture et le contenu des formations...

Alors que votre sous-directeur des Gens de Mer avait acté devant le CSFPM de juin 2017 qu'il était « favorable à une réforme réfléchie, qui va dans le sens de meilleurs enseignements dispensés aux élèves » et « que cette réforme aurait du être réalisée sur un calendrier moins contraint », ...

Alors qu'il est précisé dans le compte rendu de séance de juin dernier, que les membres du comité spécialisé s'accordaient sur : « la mise en place d'une **réunion de travail à la rentrée** dans chaque filière, **l'étude de la faisabilité d'obtenir le brevet de 3000 kW limité à 200miles des côtes** » et « **qu'il n'y aurait pas de seconde indéterminée** » ...

Alors que vous avez reçu début juillet 2017 nos organisations syndicales, dans une réunion au cours de laquelle vous nous avez annoncé continuer à réunir les groupes de travail en septembre, pour poursuivre le travail engagé, voire même pour travailler sur des « versions martyres » des programmes...

Après 4 mois de silence, vos services ont invité nos 3 organisations, ainsi que le représentant des chefs d'établissement, à une réunion le 15/01/2017. **Au cours de celle-ci nous a été présenté un projet qui n'a plus rien à voir avec une rénovation des bacs professionnels, mais constitue une nouvelle réforme.** Nous avons appris au cours de cette réunion que le chef de bureau de GM1 avait mis fin aux groupes de travail sur la rénovation des Bac Pro maritimes, et qu'il avait rencontré en réunions bilatérales divers membres des collègues du CSFPM. Et enfin que le projet n'en était plus un, et serait présenté au CSFPM du 13/02/18.

Nous considérons qu'il n'est pas correct de modifier les règles des échanges en cours de concertation. La réunion du 15 janvier 2018 s'est tenue après un silence total de plusieurs mois, malgré les promesses de poursuivre la discussion sur des bases communes énoncées en séance du CSFPM du 2 juin 2017 par votre administration (cf. votre Compte rendu daté du 29/08 du CSFPM du 02/06/2017). Les cursus présentés le 15 janvier par l'administration remettent en cause précisément ces bases communes.

Si l'Etat souhaitait revoir la méthode, ainsi que l'envergure du projet, il aurait déjà dû le faire via le CSFPM. Au pire, un courrier du DAM aux membres du CSFPM aurait été la moindre des considérations, dans le respect du dialogue avec les professionnels et du dialogue social. Il aurait également permis au Directeur des Affaires Maritimes d'expliquer pourquoi il ne donnait pas suite à la réunion de juillet 2017.

La convocation des représentants des équipes éducatives, sans avoir transmis au préalable des documents de travail, **alors même que tout le travail préalable mené sur plus d'un an était remis en question, est également au mieux déloyale, au pire scandaleuse.** Dans ces conditions quelle confiance pouvons-nous accorder aux décisions actées par notre administration ?

De même vous avez remis pour ce Comité Spécialisé un ensemble de documents tel qu'il n'est pas matériellement possible de diffuser, consulter, étudier tous ces dossiers pour avoir des réponses et des propositions sérieuses, précises et argumentées à présenter dans cette instance.

Votre empressement ne peut être compris que comme la confirmation de notre analyse première de la réunion du 15 janvier, à savoir que vous ne souhaitez pas installer les conditions d'un réel travail de construction de cette réforme d'ampleur.

Monsieur le Directeur, si vous souhaitez une réforme en profondeur de l'enseignement maritime secondaire, nous sommes encore disposés à en discuter, en posant d'abord ses finalités.

Pour reprendre un vrai dialogue, sur **des bases de confiance et de transparence**, l'intersyndicale des personnels CFTD, SNPAM-CGT et SNETAP-FSU vous avaient demandé :

- **De retirer le projet de réforme de l'ordre du jour du prochain CSFPM,**
- **De recevoir les organisations syndicales au plus tôt,**
- **De reprendre la concertation sur le format des réunions des groupes de travail antérieur,**
- **De leur faire parvenir le rapport EMSA dans son intégralité,**

Ce dernier point a été honoré dans la transmission des documents de séance du CSFPM, mais la réponse de l'administration a également toute sa valeur...

L'intersyndicale CFTD, SNPAM-CGT et SNETAP-FSU de l'enseignement secondaire ne peut donc être présente aujourd'hui et vous confirme une nouvelle fois qu'elle ne sera ni complice, ni caution, et s'y opposera par tous modes d'action.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, mesdames, messieurs, nos respectueuses salutations,

le 13 février 2018,

Pour l'Intersyndicale CFTD – CGT – SNETAP-FSU

François YVON
Jacques DUCHE
Pascale BOZEC